

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 09 juillet 2013
14 heures 30, Salle Caillemer
Séance plénière**

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 09 juillet 2013 à 14 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Pierre SERVET, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie A

1. **Validation de la procédure d'élaboration du budget 2014 (rapporteur : Mme VIDOVIC-RAVIT).**
2. **Lettre de cadrage pour le budget 2014 (rapporteur : Mme. CHAMARD HEIM).**
3. **Validation des maquettes Master enseignement (rapporteur M.PILLET).**

Partie B

1. **Conventions.**

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des Professeurs : Bernadette CABOURET-LAURIOUX, Caroline CHAMARD-HEIM, Denis JAMET, Pierre SERVET, Edouard TREPPOZ.

Collège B des Autres enseignants : Alain ASQUIN, Sylvain CORNIC, Christine FERRARI-BREEUR, Mme JOBERT-MARTINI Vanina, Jean-Philippe PIERRON, Jérôme RIVE.

Collège des IATS : François BONICALZI.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des Professeurs : Jacques COMBY par Pierre SERVET – Bernadette CABOURET-LAURIOUX par Denis JAMET – Christophe EVERAERE par Edouard TREPPOZ.

Collège des IATS : Yann BERGEAUD par Alain ASQUIN.

Collège des Personnalités extérieures : François GUILLEMIN par Pierre SERVET.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Jean Sylvestre BERGÉ, Vice-Président en charge des Relations internationales - Franck MARMOZ, doyen de la Faculté de droit - Marie LEDENTU, doyen de la Faculté des lettres et civilisations - Marie CHATOT, représentante de la Rectrice - Bernard PASCAL, Directeur Général des Services - Eric VIDBERG, Agent comptable - Katarina VIDOVIC-RAVIT, Directrice des affaires financières.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

Mathieu SOUCHER, Service des Affaires Juridiques et Générales

Le quorum étant atteint, M. le Vice-président du Conseil d'administration ouvre la séance à 14h45.

M. SERVET annonce que le M. le Président s'excuse auprès des membres du conseil et ne peut être présent, car il est convié à une conférence de presse concernant les projets PALSE en lien avec le projet IDEX.

Partie A.

A1 Validation de la procédure d'élaboration du budget 2014.

Mme VIDOVIC-RAVIT indique que le passage de l'établissement en responsabilités et compétences élargies nécessite un vote de la procédure interne d'élaboration du budget conformément à l'article 11 du décret du 27 juin 2008. Cette procédure tient compte du travail d'élaboration de la structure comptable du budget primitif 2014 ainsi que de la préparation d'une lettre de cadrage budgétaire. Dès le mois de septembre, cette lettre de cadrage technique, réalisée à l'issue des discussions menées par la présidence avec l'ensemble des services et composantes de l'Université, sera diffusée et les grandes masses budgétaires arrêtées à l'issue d'un dialogue de gestion seront notifiées.

Mme CHAMARD-HEIM présente le calendrier d'élaboration du budget 2014 :

	DATE	INSTANCE	OPERATION
BUDGET 2014	Mardi 2 juillet 2013	Conseil d'Administration	Vote des structures
	Jeudi 4 juillet 2013	Membres du Conseil d'Administration	Diffusion de la lettre de cadrage politique
	Mardi 9 juillet 2013	Conseil d'Administration	Débat d'orientation budgétaire Adoption de la procédure interne d'élaboration du budget Présentation du modèle de Budget Propre Intégré
	Semaine du 9 juillet 2013	Gouvernance	Transmission de la lettre de cadrage politique aux Doyens et Directeurs

BUDGET 2014	Fin juillet 2013	Gouvernance	Arbitrage des dotations. Plafonnement des heures complémentaires. Détermination des grandes masses.
	Mardi 3 septembre 2013	Bureau puis Commission des Moyens	Présentation et diffusion du calendrier de préparation du budget 2014 et de la lettre de cadrage technique Présentation des grandes masses Discussion sur la répartition de la Dotation
	Semaine du 3 septembre 2013	Responsables administratifs et financiers	Transmission du calendrier et de la lettre de cadrage technique et notification des niveaux de dotations
	Semaine du 9 Septembre 2013	Directeurs des composantes et des Services Généraux et Communs et leurs Directeurs Administratifs	Réunion technique de préparation du budget 2014
	Mardi 17 septembre 2013	Conseil d'Administration	Présentation et vote des grandes masses
	Du Lundi 14 octobre 2013 au vendredi 25 octobre 2013	Vice-présidente « Finances », DAF et composantes, Cellule de pilotage de la masse salariale	Transmission des pré-projets de budget impérativement pour le lundi 14 octobre 2013 accompagnée d'une note de présentation du budget et dialogues de gestion
	Jusqu'au Mercredi 6 Novembre 2013	Composantes	Préparation des projets de budgets 2014 A renvoyer au plus tard le 6 Novembre 2013 avec les justificatifs des recettes nouvelles et les tarifs
	Du Jeudi 7 Novembre au Vendredi 22 Novembre 2013	DAF, DRH, Cellule de pilotage de la masse salariale	Contrôle des projets de budgets des composantes, des plafonds d'emplois et de la masse salariale, consolidation et mise en page du budget 2014
	Jusqu'au jeudi 14 novembre 2013	Conseil des composantes	Vote des projets de budgets et plafonds d'emplois
	Mardi 3 décembre 2013	Direction des Affaires Financières	Envoi au recteur du projet de budget 2014
	Décembre 2013	Commission des Moyens	Examen du projet de budget consolidé et du plafond d'emplois
	Mardi 17 Décembre 2013	Conseil d'Administration	Examen et vote du projet de budget 2014 et du plafond d'emplois

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la procédure interne d'élaboration de budget 2014 :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	16
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	0
✓ Nombre de voix contre :	16

A2 Lettre de cadrage pour le budget 2014.

Mme CHAMARD-HEIM indique que cette phase d'orientation n'a pas pour objectif d'établir des données chiffrées pour l'année à venir mais de présenter les grands axes stratégiques de la politique souhaitée pour l'établissement. La définition chiffrée des grandes masses du budget fera l'objet de discussions et de conférences budgétaires qui se tiendront durant la fin du mois de juillet. L'équipe présidentielle s'engage notamment à poursuivre les discussions avec le ministère afin de réévaluer le plafond de masse salariale et lutter contre les problèmes de sous dotation. Par ailleurs, l'université souhaite soutenir des projets responsables et cohérents financés par des dépenses budgétaires maîtrisées et des remontées du fonds de roulement. En termes de dépenses, une vigilance toute particulière sera apportée à la fiabilité des prévisions réalisées en faveur de la masse salariale et du financement des heures complémentaires. Les innovations et évolutions apportées à l'offre de formation doit se poursuivre dans le respect du temps de travail des enseignants. Le recours aux heures complémentaires dans le domaine de la formation initiale fera l'objet d'une attention toute particulière. Ces orientations sont la traduction d'une volonté de poursuivre une gestion financière rigoureuse et maîtrisée en vue d'éviter toute dépense inutile sans museler pour autant les ambitions de développement de l'université dans les domaines de la formation, de la recherche et de la qualité de vie.

M. TREPPOZ se dit favorable à une utilisation raisonnable du fonds de roulement dont le montant total est aujourd'hui important. L'excellente situation financière de l'université doit lui permettre de se développer dans des conditions très favorables.

Mme CHAMARD-HEIM précise à ce sujet que le fonds de roulement peut à l'heure actuelle soutenir les dépenses courantes de l'université durant 101 jours ce qui est bien supérieur aux recommandations du ministère dont le souhait est de maintenir un fonds de roulement à 30 jours. Il y a donc un risque de perdre une partie de économies réalisées au fil des années au profit de l'État si l'établissement n'en fait pas usage. Toutefois cela ne doit pas être perçu comme une volonté de dépenser à tout prix. Il est nécessaire de réaliser une véritable concertation dans ce domaine avant d'agir.

M. SERVET tient à rappeler que cette volonté affichée de favoriser une politique d'investissement tient également au fait que la situation foncière de l'université atteint aujourd'hui un seuil critique en termes d'occupation de l'espace. Une implantation en centre-ville combinée à une augmentation régulière et soutenue des effectifs étudiants implique une recherche active et réactive de nouveaux espaces afin de résoudre un véritable problème de saturation. Toutefois les investissements ne se limiteront pas à l'immobilier au cours de l'exercice budgétaire à venir.

M. JAMET souhaite remercier la présidence et plus particulièrement Mme CHAMARD-HEIM pour son écoute et sa volonté de concertation avec l'ensemble des composantes de l'établissement dans le but de tenir compte de leurs spécificités durant ces premières phases de préparation du prochain budget.

M. BONICALZI souhaiterait savoir s'il existe une véritable possibilité de voir une hausse du plafond d'emplois dont l'université dispose actuellement et qui est clairement insuffisant afin d'apporter des réponses concrètes aux problèmes de précarisation d'une partie des personnels notamment les agents contractuels.

Mme CHAMARD-HEIM rappelle que les négociations tenues avec le ministère dans le cadre du plan FIORASO ont permis de bénéficier d'une augmentation du plafond d'emploi de l'établissement. Pour la deuxième année consécutive ces discussions seront poursuivies car les problèmes de sous dotation sont malheureusement toujours présents. Par ailleurs, l'établissement dispose d'un plafond d'emplois sur ressources propres, il est donc nécessaire de favoriser les recettes de l'université.

A3 Validation des maquettes Master enseignement.

M. PILLET indique que les maquettes des nouveaux masters enseignement, élaborées en commun par les quatre universités du site Lyon-Saint Etienne dans le cadre de la réforme des ESPE, ont été approuvées la semaine dernière lors d'une réunion commune des quatre CEVU. Outre sa portée symbolique, cette réunion a notamment permis de valider toutes les maquettes dans les mêmes termes afin d'éviter des difficultés ultérieures. A noter que l'ensemble de ces maquettes MEEF tiennent compte également des années dites transitoires. Les maquettes présentées par la Faculté de philosophie en vue de la préparation du CAPES ont également été validées. Par ailleurs, deux motions ont été soumises à une approbation lors de cette réunion :

Motion portée par le CEVU de l'université Lyon 1 : « Le CEVU regrette la précipitation de la mise en œuvre des ESPE et souhaite son report d'une année ». Les membres des trois autres conseils présents se sont prononcés contre cette motion en raison de l'ambiguïté qui existe entre la demande d'un report de la réforme et le vote des maquettes.

Motion portée par l'ensemble des membres des CEVU présents : « Le CEVU regrette le calendrier précipité et incohérent de la réforme, il insiste sur la qualité du travail accompli par les collègues et la nécessité de faire un bilan sur la première année de fonctionnement des masters MEEF ». Cette motion a été validée par les CEVU des universités présentes à l'exception du CEVU de Lyon 1.

Mme LEDENTU précise que la maquette du « master MEEF parcours lettres » est fondée sur un même tronc commun pour l'ensemble des candidats avec la possibilité de choisir des options lettres classiques ou lettres modernes. Cette nouvelle répartition se retrouve également au sein du master MEEF histoire et géographie. Un parcours propre à la documentation est également proposé.

M. JAMET indique que les maquettes des masters MEEF proposées par les Facultés des langues ont été élaborées selon les mêmes principes.

M. PIERRON rappelle que les candidats de la Faculté de philosophie ayant réussi le concours du CAPES ou de l'agrégation, enseignent tous dans le secondaire. Pour cette raison, il est constaté que les étudiants qui réussissent le CAPES sont ceux qui préparent l'agrégation. Cependant l'Agrégation est établie sur des épreuves théoriques alors que les épreuves du CAPES de philosophie sont essentiellement didactiques. Afin de pouvoir tenir compte de ces différences et aborder plus sereinement ces changements, il a été jugé opportun de prendre en compte une période de transition. C'est pour cela que les maquettes approuvées lors du dernier CEVU ne sont pas affiliées aux masters MEEF. Dès l'année prochaine, des travaux seront réalisés afin d'intégrer, dans la mesure du possible, les modifications portées par la réforme des ESPE.

Mme JOBERT MARTINI souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des enseignants qui ont œuvré pour la réalisation de ces maquettes dans un contexte extrêmement difficile.

M. BONICALZI s'interroge sur le dialogue qui existe entre les universités qui ont la responsabilité de porter les aspects disciplinaires au sein des maquettes d'enseignement et les inspections académiques que l'on retrouve sur les aspects pédagogiques.

M. SERVET précise que cette problématique est bien l'enjeu principal qui a prévalu lors de la préparation de ces maquettes. A partir du moment où les ESPE seront mises en place, le dialogue entre les diverses instances devra naturellement s'instaurer car il est nécessaire.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ensemble des maquettes masters enseignement MEEF :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	16
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	0
✓ Nombre de voix contre :	16

Partie B.

B1 Conventions.

M. BONICALZI souhaiterait que la convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Association pour la promotion de l'analyse socio-économique des entreprises et des organisations (APASEOR) puisse faire l'objet d'un vote spécifique.

La convention partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Association APASEOR est approuvée à la majorité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	16
✓ Nombre d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	15
✓ Nombre de voix contre :	0

Le conseil d'administration approuve les conventions suivantes :

Conventions visées.
✓ Convention revue ECRANS (2013-1723).
✓ Convention d'accueil d'un personnel au sein de l'Université de Rennes 1 (2013-1772).
✓ Convention GIS Z.A.B.R (2013-1770).
✓ Convention GIS Moyen Orient (2013-1785).
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et les Editions Mare & Martin (2013-1720).
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'INSERM (2013-1720).
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et ENS Lyon " Discours antiques sur la tradition" (2013-1720).
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et les Services de la documentation, des études et du rapport Bureau du fonds de concours. (2013-1721).
✓ Avenant à la convention de partenariat 2012-1430. (2013-1775).
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de Nagoya (Japon). (2013-1766).
✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de Nara (Japon). (2013-1768).
✓ Convention de partenariat relative à la Licence professionnelle "Assistant de gestion administrative" délocalisée à l'Institut supérieur Saint-Denis d'Annonay (2013-1776).

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | www.univ-lyon3.fr

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG.

Page 6 sur 7

- ✓ Avenant à la convention de partenariat relative à la Licence professionnelle "Assistant de gestion administrative" délocalisée à l'Institut supérieur Saint-Denis d'Annonay (2013-1777).
- ✓ Convention de partenariat relative à la Licence professionnelle "Assistant de ressources humaines" délocalisée à l'Institut supérieur Saint-Denis d'Annonay (2013-1778).
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Metispresses "empreintes du visuel". (2013-1729).
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et Metispresses "Essere mortin insieme". (2013-1764).

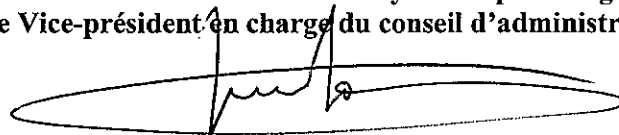
Conventions signées.

- ✓ Protocole de coopération universitaire international à des fins d'enseignements et de recherche (2013-1780).
- ✓ Avenant au protocole de coopération universitaire international à des fins d'enseignements et de recherche (2013-1781).
- ✓ Convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de Louisiane (Etats-Unis). (2013-1774).
- ✓ Convention d'application à la convention cadre du 10 mars 2013 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et ENS Lyon 2013-1779.
- ✓ Avenant à la convention de constitution du groupement de commande DALLOZ 2013-2015 (2013-1785).
- ✓ Protocole d'accord concernant le projet de Pôle Economie-Gestion du site Lyon / Saint-Etienne. (2013-1784).

Les présentes conventions sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 16
- ✓ Nombre de voix contre : 0

**Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

